

## **Séance du comité administratif du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 11 h, à la salle 206 du centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville;  
M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;  
MM. Pierre Fortier et Jean-François Labbé, maires de la ville de Plessisville;  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste;  
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness;

formant quorum conformément à la loi.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général;  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint;  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 3 septembre 2024 – Procès-verbal – Approbation
5. Administration
  - 5.1 Classes salariales 2025 – Adoption
  - 5.2 Mise en œuvre des classes salariales 2025 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation
  - 5.3 Mise en œuvre des classes salariales 2025 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 3 du budget) – Autorisation
  - 5.4 Rémunération des élus – Indexation – Autorisation
  - 5.5 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation
  - 5.6 Souper annuel des élus et des employés
6. Ressources humaines
  - 6.1 Développement du territoire – Démission (salariée 10325) – Dépôt
  - 6.2 Conseiller aux entreprises (volet transformation numérique - commerces et services) – Ouverture de poste – Autorisation
7. Finances
  - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
  - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondances – Documents déposés
  - 8.1 Légion royale canadienne, filiale Arthabaska – Jour du Souvenir – Demande de contribution
  - 8.2 MRC de Brome-Missisquoi – Services de la Sûreté du Québec
  - 8.3 MRC de Bécancour – Centre d'urgence de Fortierville
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

### **1. Ouverture de la séance**

---

Le préfet, M. Gilles Fortier, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

CA-2024-10-140 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Ordre du jour – Adoption**

---

CA-2024-10-141 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Séance ordinaire du 3 septembre 2024 – Procès-verbal – Approbation**

---

CA-2024-10-142 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 3 septembre 2024;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

---

**5.1 Classes salariales 2025 – Adoption**

---

CA-2024-10-143 ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ADOPTER les classes salariales applicables pour l'année 2025 pour les employés de la MRC de L'Érable, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Mise en œuvre des classes salariales 2025 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation**

---

CA-2024-10-144 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2025 en vertu de la résolution numéro CA-2024-10-143;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales du personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) pour l'année 2025, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Mise en œuvre des classes salariales 2025 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 3 du budget) – Autorisation**

---

CA-2024-10-145 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2025 en vertu de la résolution numéro CA-2024-10-143;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales pour le personnel du service d'ingénierie (Partie 3 du budget) pour l'année 2025, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

Les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de l'entente à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Rémunération des élus – Indexation – Autorisation**

---

CA-2024-10-146 ATTENDU le Règlement numéro 360 relatif au traitement des élus de la MRC de L'Érable, adopté le 10 avril 2019;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 dudit règlement, la rémunération payable aux membres du conseil de la MRC doit être indexée annuellement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'application de l'indexation des élus pour l'année 2025, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 360 de la MRC de L'Érable et conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation**

---

CA-2024-10-147 ATTENDU QUE la tarification des services offerts par la MRC doit être indexée chaque année, et ce, selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le taux d'indexation qui sera appliqué par la MRC pour la prochaine année;

ATTENDU QUE l'IPC pour 2025 représente une indexation de 3,21 %;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER, pour l'année 2025, le taux d'indexation de 3,21 % à toute tarification applicable pour une activité, un bien ou un service offert par la MRC en vertu de tout règlement ou entente en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 Souper annuel des élus et des employés**

---

CA-2024-10-148 ATTENDU QU'un souper aura lieu le 27 novembre 2024 au centre administratif de la MRC de L'Érable avec les membres du conseil et les employés de la MRC;

ATTENDU QUE cette activité est une occasion pour les élus et les employés de se rencontrer et d'échanger;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense maximale de 1 500 \$ pour le souper annuel des élus et des employés qui se tiendra au centre administratif de la MRC le 27 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Ressources humaines**

---

### **6.1 Développement du territoire – Démission (salariée 10325) – Dépôt**

---

CA-2024-10-149 ATTENDU la démission de la salariée ayant le numéro d'employé 10325, en date du 12 septembre 2024 et effective le 27 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de la salariée ayant le numéro d'employé 10325, effective le 27 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 Conseiller aux entreprises (volet transformation numérique - commerces et services) – Ouverture de poste – Autorisation**

---

CA-2024-10-150 ATTENDU la résolution numéro CA-2022-06-110 autorisant l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises (volet transformation numérique), poste à contrat à durée déterminée à temps plein jusqu'au 31 mars 2025;

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-10-149 prenant acte de la démission de la salariée occupant ce poste depuis le 12 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises (volet transformation numérique - commerces et services), poste à contrat à durée déterminée à temps plein pour une durée allant minimalement jusqu'au 30 juin 2025;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire à former le comité de sélection;

D'AUTORISER le directeur général à signer toute entente de service en recrutement, s'il s'avère nécessaire;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais, notamment l'entente de service en recrutement, si nécessaire), à même les activités financières de l'année courante – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Finances**

---

### **7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation**

---

CA-2024-10-151 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois d'octobre 2024, comme suit :

## Séance du comité administratif du 1<sup>er</sup> octobre 2024

### Prévisions des dépenses

<u>Réquisition</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
4513	Ville de Plessisville (bacs de déchets supplémentaires - Parc)	390,00 \$
4514	Imprimerie Fillion (cartes d'affaires, impression bannière)	625,00 \$
4515	Buropro (divers)	300,00 \$
4516	Rivard Publicité (chandails)	3 003,96 \$
4517	Agence Well (frais d'hébergement site web - Éoliennes)	601,55 \$
4518	Formules Municipales (reliure 18 anneaux)	161,50 \$
4519	Journal Les Affaires (abonnement 2 ans)	39,99 \$
4520	AàZ Communications (impression bannière)	300,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b><u>5 422,00 \$</u></b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

### Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>	
Realtime Board inc. (logiciel Miro)	225,06 \$	
Goddady (renouvellement domaine <i>mrcerable.net</i> )	40,51 \$	
Alain Germain (installation tablettes et matériaux)	397,05 \$	
Tremblay Bois Mignault Lemay (honoraires / dossier vente pour taxes)	625,00 \$	
Druide (programme maintenance Antidote)	304,00 \$	
Groupe RDL (états financiers non audités transport - parc)	3 800,00 \$	
Groupe RDL (états financiers ajustement)	4 600,00 \$	
Marie-Pier Savoie (remboursement Dollarama)	124,75 \$	
Premiers soins Plus (panneau DEA)	22,95 \$	
BNQ (normes ouvrages de génie civil, conduites d'eau potable et d'égout)	941,00 \$	
Association des mycophiles Sylvifranco (activité éducative)	65,00 \$	
Abtech (support de carnet et embrase avec plomb optique)	792,00 \$	
Ville de Princeville (constat saisie sur parc linéaire)	475,55 \$	
Ville de Plessisville (frais mensuels pour bacs de déchets)	65,00 \$	
<b>TOTAL :</b>		<b><u>12 477,87 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2024-10-152

Sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois d'octobre 2024, comme suit :

### Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
10-001	Pneu PR	2	Pose pneus hiver véhicules 901 et 101	150,00 \$	300,00 \$
10-002	Martin Lévesque	1	Vêtements (chef opération, prévention, pompiers, etc.)	15 000,00 \$	15 000,00 \$
10-003	RD Lettrage	1	Logo pour lettrage camion ville	3 000,00 \$	3 000,00 \$
<b>TOTAL :</b>					<b><u>18 300,00 \$</u></b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

### Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>	
Aréo-Feu (ensemble de réparation)	218,50 \$	
Boivin & Gauvin inc. (ensemble réparation, poignée, divers)	1 758,09 \$	
Léger Drolet et Fils inc. (réparation porte)	300,00 \$	
<b>TOTAL :</b>		<b><u>2 276,59 \$</u></b>

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Correspondances – Documents déposés**

---

**8.1 Légion royale canadienne, filiale Arthabaska – Jour du Souvenir – Demande de contribution**

---

CA-2024-10-153

ATTENDU la correspondance datée du 31 août 2024 de la Légion royale canadienne, filiale Arthabaska, invitant un représentant de la MRC de L'Érable à la cérémonie qui aura lieu le 9 novembre 2024 au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville, dans le cadre du jour du Souvenir;

ATTENDU QU'une contribution monétaire de 125 \$ est demandée pour la campagne du Coquelicot;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution de 125 \$ pour la campagne du Coquelicot;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 MRC de Brome-Missisquoi – Services de la Sûreté du Québec**

---

**8.3 MRC de Bécancour – Centre d'urgence de Fortierville**

---

**9. Divers**

---

Aucun point n'est ajouté.

**10. Période de questions**

---

Aucune question.

**11. Levée de la séance**

---

CA-2024-10-154

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier